

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du Vendredi 21 Mars 2008
Convocations faites le 17 Mars 2008

Procès-verbal de l'installation du conseil municipal et de l'élection d'un maire et de trois adjoints.

L'an deux mil huit, le vingt et un Mars à vingt heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de Champlost proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations des 9 et 16 Mars 2008, se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire sortant, conformément aux articles L 2121.10 – L 2121.11 - L 2121.12 - L 2122.8 et L 2122.14 du Code Général des Collectivités Locales.

Etaient présents, MM les conseillers municipaux :

BREUILLE-MARTIN Daniel	266 voix
GOUDON Valérie	254 voix
PREVOST Yvette	250 voix
GENREAU François	247 voix
MATHIEU Daniel	245 voix
QUERET Jean-Louis	241 voix
DUARTE-MACIEL Séverine	241 voix
DURVILLE Julien	240 voix
SIELLEBERT Christophe	240 voix
COMPERAT Jean-Raymond	235 voix
QUARTIER David	233 voix
LARBI Laurent	232 voix
CHICON Pierre	225 voix
DELAGNEAU Béatrice	217 voix
PORET Régine	213 voix

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur DELAGNEAU Michel, maire sortant, qui après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et a déclaré installés MM BREUILLE-MARTIN Daniel 266 voix – GOUDON Valérie 254 voix – PREVOST Yvette 250 voix - GENREAU François 247 voix - MATHIEU Daniel 245 voix – QUERET Jean-Louis 241 voix - DUARTE-MACIEL Séverine 241 voix - DURVILLE Julien 240 voix - SIELLEBERT Christophe 240 voix - COMPERAT Jean-Raymond 235 voix - LARBI Laurent 232 voix - QUARTIER David 233 voix - CHICON Pierre 225 voix - DELAGNEAU Béatrice 217 voix - PORET Régine 213 voix -

Monsieur COMPERAT Jean-Raymond, le plus âgé des membres du conseil a pris ensuite la présidence.

Le conseil a choisi pour secrétaire : Madame Yvette PREVOST

ELECTION DU MAIRE : Le président, après avoir donné lecture des articles L 2122.4 L 2122.7 et L 2122.8 du Code Général des collectivités territoriales a invité le conseil à procéder à l'élection d'un maire conformément aux dispositions prévues par l'article L 122-4

Monsieur BREUILLE-MARTIN Daniel a posé sa candidature aux fonctions de Maire

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé au président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- nombre de bulletins 15

Avec 13 voix pour et 2 bulletins blancs Monsieur BREUILLE-MARTIN Daniel est proclamé Maire de Champlost .

ELECTIONS DES ADJOINTS : Il a été ensuite procédé, dans les mêmes formes et sous la présidence de Monsieur BREUILLE-MARTIN, élu Maire, à l'élection des Adjointes.

Madame DELAGNEAU Béatrice demande si il est prévu un adjoint sur les hameaux de Vachy et Chatton/Vaudupuits, le Maire lui répond que non mais en revanche Madame GOUDON Valérie et Monsieur MATHIEU Daniel conseillers municipaux, feront partie du bureau municipal composé du Maire et des Adjointes et seront les correspondants entre les citoyens de ces hameaux et les membres du bureau.

Le Maire propose 3 postes d'Adjoint. Le conseil a voté à bulletin secret le nombre des adjoints :- votants 15

- bulletin blanc : 1

- pour : 14

Résultats : 3 postes aux fonctions d'adjoint au maire ont été votés

Election du 1^{er} Adjoint : Le Maire demande le nom des candidats à ce poste,

Monsieur QUERET Jean-Louis dépose sa candidature

Il est proclamé 1^{er} adjoint au maire avec 13 voix pour, un bulletin blanc et un bulletin contre

Election du 2^{ème} Adjoint : Le Maire demande le nom des candidats à ce poste,

Madame PREVOST Yvette dépose sa candidature

Elle est proclamée 2^{ème} adjoint au maire avec 14 voix pour, un bulletin blanc

Election du 3^{ème} Adjoint : Le Maire demande le nom des candidats à ce poste,

Monsieur GENREAU François et Madame DELAGNEAU Béatrice déposent leur candidature

Monsieur GENREAU François obtient 11 voix

Madame DELAGNEAU Béatrice obtient 4 voix

Monsieur GENREAU François est proclamé 3^{ème} adjoint

INDEMNITES DU MAIRE

Le maire explique que l'indemnité maximale du Maire ne peut excéder 31% de la valeur de l'indice brut 1015.

Après délibération les membres du conseil municipal votent à 13 voix pour que soit appliqué le taux maximum à savoir 31% de l'IB 1015 et 2 abstentions

Le Maire percevra 31% de l'IB 1015.

INDEMNITES DES ADJOINTS

Les indemnités des adjoints ne sont plus basées en pourcentage de l'indemnité du maire mais fixées directement en pourcentage de l'indice brut 1015. Le taux maximum est de 8,25%.

Après délibération les membres du conseil municipal votent à 14 voix pour que soit appliqué le taux maximum à savoir 8,25% de l'IB 1015 et 1 abstention

Chaque adjoint percevra mensuellement une indemnité à hauteur de 8,25% de l'IB 1015.

DELEGUES AUX DIFFERENTS SYNDICATS : Le Maire fait lecture des conditions de délégation aux syndicats intercommunaux, les délégués ont été désignés comme suit (voir tableau en annexe)

LISTE DES DELEGUES DE LA COMMUNE DE CHAMPLOST

DENOMINATION	DELEGUES TITULAIRES	DELEGUES SUPPLEANTS
SYNDICAT DES EAUX CHAMPLOST/MERCY	- PREVOST Yvette - DURVILLE Julien - COMPERAT Jean-Raymond - DUARTE-MACIEL Séverine	- Jean-Louis LEPRUN
SYNDICAT D'ELECTRIFICATION	- QUERET Jean-Louis - LARBI Laurent	- DURVILLE Julien - MATHIEU Daniel
SIVU DU CREANTON	- GENREAU François - LARBI Laurent	- DURVILLE Julien - SEILLIEBERT Christophe
SIVU de la FORET D'OTHE	- QUERET Jean-Louis - GENREAU François	- SEILLIEBERT Christophe - GOUDON Valérie
SIVU de la FOURRIERE du SENONAI	- BREUILLE-MARTIN Daniel	- DUARTE-MACIEL Séverine
SIVU du bois d'Epoisses	- COMPERAT Jean-Raymond	- SEILLIEBERT Christophe

Récolement des archives communales : Monsieur GENREAU demande qu'un bilan relatif aux archives communales soit effectué dans les plus brefs délais, que ce récolement doit être fait entre le maire sortant et le maire nouvellement élu.

La séance est levée à 21h45mn

Le Maire,
Daniel BREUILLE-MARTIN